

Maître d'Ouvrage

COMMUNE DE SAINTE-GEMME-MORONVAL
2, Route du Vallon
28500 SAINTE-GEMME-MORONVAL

**AMENAGEMENT D'UN LOCAL ASSOCIATIF POUR LA PETITE
ENFANCE
A SAINTE-GEMME-MORONVAL**

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
(D.C.E.)**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

(R.C.)

JUIN 2019

Maîtrise d'œuvre :

Agnès LATOUR, Architecte DPLG
8, Avenue Victor Hugo
27320 NONANCOURT
Tél : 06 80 98 45 10
mail : agneslatour@yahoo.com

DATE ET HEURE DE REMISE DES OFFRES

LE VENDREDI 26 JUILLET 2019 AVANT 12 HEURES

À adresser à :

**LES OFFRES DES CANDIDATS DEVRONT PARVENIR OBLIGATOIREMENT SUR LA PLATEFORME DEMATERIALISEE
<https://www.amf28.org/saintegemmemoronval> AU PLUS TARD LE 26 JUILLET 2019 A 12 HEURES DELAI DE RIGUEUR.**

SOMMAIRE

| | | |
|----------------------|---|----------|
| ARTICLE I : | OBJET DE L'APPEL D'OFFRES | 3 |
| 1.1. | NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ACHETEUR PUBLIC | 3 |
| 1.2. | ADRESSE POUR LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES | 3 |
| 1.3. | ADRESSE POUR L'OBTENTION DES DOCUMENTS | 3 |
| 1.4. | ADRESSE POUR LA REMISE DES OFFRES | 3 |
| 1.5. | TYPE D'ACHETEUR PUBLIC | 3 |
| ARTICLE II : | OBJET DU MARCHÉ | |
| 2.1. | DESCRIPTION | 4 |
| 2.2. | DELAI D'EXECUTION | 4 |
| ARTICLE III : | RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE | 5 |
| 3.1. | CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ | 5 |
| 3.2. | CONDITIONS DE PARTICIPATIONS | 5 |
| ARTICLE IV : | PROCÉDURE | 5 |
| 4.1. | TYPE DE PROCÉDURE | 5 |
| 4.2. | CRITÈRES D'ATTRIBUTION | 5 |
| 4.3. | NEGOCIATION | 7 |
| 4.4. | REMISE D'ÉCHANTILLONS OU DE MATÉRIELS DE DÉMONSTRATION | 7 |
| 4.5. | RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF | 7 |
| ARTICLE V : | AUTRES RENSEIGNEMENTS | 7 |
| 5.1. | CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION | 7 |
| 5.2. | MODALITÉS DE REMISE DES CANDIDATURES | 7 |
| 5.3. | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES | 8 |

ARTICLE I : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

1.1. NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ACHETEUR PUBLIC

COMMUNE DE SAINTE-GEMME-MORONVAL
2, Route du Vallon
28500 SAINTE-GEMME-MORONVAL
Téléphone : 02 37 43 72 15

1.2. ADRESSE POUR LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1.2.1. Renseignements administratifs :

COMMUNE DE SAINTE-GEMME-MORONVAL
2, Route du Vallon
28500 SAINTE-GEMME-MORONVAL
Téléphone : 02 37 43 72 15

1.2.2. Renseignements techniques :

Les demandes de renseignements techniques devront se faire :

Sur la plateforme dématérialisée <https://www.amf28.org/saintegemmemoronval>

1.3. Adresse pour l'obtention des documents :

Le dossier de consultation est disponible sur :

Sur la plateforme dématérialisée <https://www.amf28.org/saintegemmemoronval>

1.4. ADRESSE POUR LA REMISE DES OFFRES

Les offres des candidats devront parvenir obligatoirement sur la plateforme dématérialisée

<https://www.amf28.org/saintegemmemoronval> au plus tard le 26 juillet 2019 à 12 heures, délai de rigueur.

1.5. TYPE D'ACHETEUR PUBLIC

Établissement public à caractère administratif.

Article II : OBJET DU MARCHÉ

2.1. DESCRIPTION

2.1.1. Type de marché de travaux

Les travaux consistent en l'aménagement et la mise aux normes de locaux destinés à la garde d'enfants de 3 à 11 ans. Le site d'environ 100m² sera géré par une association d'assistantes maternelles, environ 12 enfants utiliseront ces locaux en même temps. Les locaux sont existants et sont dans l'extension de la mairie de Sainte-Gemme-Moronval, ils appartiennent à la commune. Les futurs locaux seront constitués de :

Une salle d'accueil, une salle ludique, une salle de repos, une zone pour le personnel, des espaces sanitaires et linge.

2.1.2. S'agit-il d'un marché à bons de commandes ?

Non.

2.1.3. S'agit-il d'un marché à tranches ?

Non.

2.1.4. S'agit-il d'une convention de prix associée à des marchés types ?

Non.

2.1.5. Objet du marché

AMENAGEMENT D'UN LOCAL ASSOCIATIF POUR LA PETITE ENFANCE

2.1.6. Lieu d'exécution des travaux

Dans l'extension de la mairie de Sainte-Gemme-Moronval
VISITE DES LOCAUX EXISTANTS POSSIBLE SUR RDV A PRENDRE AVEC LA MAIRIE DE SAINT-
GEMME-MORONVAL PAR TELEPHONE OU PAR EMAIL.

Email : mairie.stegemmemoronval@wanadoo.fr

Téléphone : 02 37 43 72 15

2.1.7. Nomenclature communautaire pertinente

Sans objet

2.1.8. Division en lots

La prestation est divisée en plusieurs lots définis ci-dessous :

Définition des lots :

LOT N° 1 – MACONNERIE / RAVALEMENT / CARRELAGE

LOT N° 2 – MENUISERIES PVC

LOT N° 3 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS

LOT N° 4 – PLATRERIE / ISOLATIONS / CLOISONS

LOT N° 5 – ELECTRICITE

LOT N° 6 – PLOMBERIE

LOT N° 7 – PEINTURES / REVETEMENTS SOLS

Possibilité de soumissionner pour :

un lot, plusieurs lots ou la totalité des lots. Dans le deuxième cas, le candidat devra établir un acte d'engagement pour chacun des lots

Variantes

Les variantes sont-elles interdites : Non

Chaque candidat doit présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation. Chaque candidat peut, en outre, présenter des propositions supplémentaires comportant des variantes dérogeant aux dispositions du C.C.T.P. et de ses pièces annexes. Dans ce cas, le candidat devra préciser dans son offre les incidences des variantes sur les différents corps d'état.

Les montants de chaque variante seront impérativement portés dans l'acte d'engagement avec leurs noms et l'indication d'une plus value ou d'une moins value.

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'accepter ou refuser les propositions complémentaires.

Les candidats doivent présenter des propositions pour chacune des options prévues au C.C.T.P.

- 2.2. Délai d'exécution :**
Le délai d'exécution des travaux est de 1,5 mois (un mois et demi) hors intempéries et congés payés + 1 mois de préparation

ARTICLE III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

3.1. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

3.1.1. Cautions et garanties exigées

Garanties professionnelles, techniques et financières

3.1.2. Modalités essentielles de financement et de paiement

Le règlement des sommes dues aux entreprises pour l'exécution des marchés sera effectué par le Receveur dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de réception du projet de décompte par le Maître d'œuvre.

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité, pour le titulaire du marché ou le sous-traitant, le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai.

Le taux des intérêts moratoires et celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de 2 points.

3.1.3. Forme de groupement

Groupement d'entreprises solidaires (le cas échéant)

3.2. CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

3.2.1. Renseignements concernant la situation propre à l'entrepreneur, justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique visés à l'article 45 du Code des Marchés Publics et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité professionnelle technique et financière minimale requise

3.2.2. Statut juridique et capacité professionnelle. Références souhaitées

3.2.3. Capacité économique et financière. Références requises

3.2.4. Capacité technique. Références requises

Certificat de qualification ou références pour des travaux similaires

ARTICLE IV : PROCÉDURE

4.1. TYPE DE PROCÉDURE

Procédure adaptée en application du code des marchés publics

4.1.1. Sélection préalable

Sans objet.

4.1.2. Procédure accélérée

Sans objet

4.1.3. Nombre des entreprises invitées à présenter une offre

Sans objet.

4.2. CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés

Ci-dessous avec leur pondération :

La valeur technique des prestations : 60%

Le prix des prestations : 40%

Prix des prestations :

La notation des offres reçues sera faite comme suit :

L'offre économiquement la plus avantageuse obtiendra une note pondérée maximale.

Les offres suivantes obtiendront chacune une note pondérée calculée au prorata de leur différence économique avec l'offre la plus avantageuse

Formule de calcul : $N = P - P \times [M - 1]$

O

N = Note de l'offre considérée

P = Note maximale (10 points)

O = Montant de l'offre la plus avantageuse

M = Montant de l'offre considérée

Si $N < 0$ alors $N = 0$

La note obtenue (N) sera ensuite pondérée.

Dans le cas où il y a des options, l'analyse portera sur l'offre de base dans un premier temps puis sur l'offre de base + option(s) retenue(s) sur proposition du maître d'œuvre.

Valeur technique de l'offre :

La notation de la valeur technique de l'offre sera faite sur la base du ou des documents et information remises par le candidat (note méthodologique, fiches techniques des produits etc.) permettant d'apprécier la qualité de son offre pour l'exécution du marché

Exemples : note méthodologique, note, fiches techniques des produits, etc... propres à l'objet du marché ainsi que d'autres informations apportées à travers les différents documents remis par le candidat

Dans le cas où aucun document ne serait fourni, l'offre du candidat ne sera pas rejetée mais obtiendra une note de 0 pour ce critère de choix.

La notation de ce critère se fera sur la base de 10 points.

L'attribution des notes se fera suivant la qualité et l'étendue des documents et informations remises par le candidat, comme suit :

- complet et qualité satisfaisante: 10 points
- complet mais qualité moyennement satisfaisante : 7 points
- incomplet / insuffisant et/ou qualité non satisfaisante: 4 points
- absence de documents et informations : 0 point

Les offres seront classées en fonction des résultats obtenus **tous critères confondus**

4.3 NEGOCIATION :

Suite à l'ouverture des plis, le pouvoir adjudicateur pourra envisager une négociation avec les candidats.

La négociation sera conduite dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats.

Les informations données aux candidats ne peuvent être de nature à avantager certains d'entre eux.

Suite à la négociation les candidats proposeront une nouvelle offre qui sera analysée selon les critères de l'article 4.2 du présent RDC.

Conformément à l'Article 28 du Code des Marchés Publics la négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre sans pour autant modifier l'objet du marché.

4.4. REMISE D'ÉCHANTILLONS OU DE MATÉRIELS DE DÉMONSTRATION

Pour l'ensemble des lots.

4.5. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

4.5.1. Documents contractuels et documents additionnels. Conditions d'obtention

Le dossier de consultation est disponible sur :

Sur la plateforme dématérialisée <https://www.amf28.org/saintegemmemoronval> au format PDF.

4.5.2. Date limite de réception des offres

LE VENDREDI 26 JUILLET AVANT 12 HEURES

4.5.3. Langue devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation

Français.

4.5.4. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Le délai de validité des offres est de Cent vingt (120) jours, il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE V : AUTRES RENSEIGNEMENTS

5.1. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

Le présent règlement de la consultation

Acte d'engagement

Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Quantitatif

Les plans

PGC

5.2. MODALITÉS DE REMISE DES CANDIDATURES

5.2.1. Contenu des offres

Chaque candidat devra remettre un dossier de candidature constitué comme suit :

Les documents remis par les candidats seront entièrement rédigés en langue Française.

La langue de travail est exclusivement le FRANÇAIS.

L'unité monétaire de la remise des offres est l'EURO.

- Lettre de candidature **DC1**

- Déclaration du candidat **DC2**

Les attestations sur l'honneur dûment complétées et signées attestant :

- Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir

- Qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles L. 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421- 2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par le premier et le deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du Code Pénal ainsi que par le deuxième alinéa de l'article L. 152-6 du Code du Travail et par l'article 1741 du Code Général des Impôts.

- Qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail.

- Qu'il n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.620-1 du Code du Commerce ou, pour une personne physique, que sa faillite personnelle n'a pas été prononcée au sens de l'article L.625-2 du même code, ou qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.

- Qu'il a souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et a acquitté les impôts et cotisations exigibles au 31 décembre de l'année précédent celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation.

- Qu'il a satisfait aux obligations relatives à l'emploi des handicapés (article 44-1, introduit par la loi n°2005- 12 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

- Attestation sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics.

- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet

- Certificat de qualification et/ou liste de références pour des travaux similaires de moins de 5 ans.
- l'acte d'engagement, le bordereau de prix
- un mémoire technique et justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur, en particulier il devra y être joint :
 - Méthodologie pour la réalisation des travaux en terme de moyens techniques et mais aussi:
 - consistance des équipes : nombre, qualifications, références,
 - encadrement proposé et nombre de personnes pendant la phase de chantier,
 - déclaration des sous-traitants pressentis pour les travaux les plus importants

- les projets de variantes

Les candidats présentant des propositions complémentaires telles que prévues au 2.1.9. ci dessus remettront en plus un sous dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent, celles-ci étant soigneusement décrites.

Ils indiqueront, outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base :

- les adaptations à apporter éventuellement au Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P)
- les modifications du Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) qui sont nécessaires pour l'adapter aux variantes proposées.

Conformément aux dispositions de l'article 46 du Code des Marchés Publics, le candidat susceptible d'être retenu devra fournir dans un délai de 8 jours à compter de la demande du Maître d'ouvrage :

- **copie des attestations des administrations fiscales et sociales comme quoi il est à jour dans ses déclarations et paiements à la date du 31 Décembre précédent la remise des offres et URSSAF datant de moins de six mois**
- **Les documents prévus aux articles R324-4 ou R 324-7 du Code du Travail. Ces documents devront être fournis tous les 6 mois jusqu'à la fin du chantier ainsi que URSSAF**
- **Et/ou Etat annuel des certificats reçus NOT12, certifié conforme à l'original**
- **Attestations d'assurances responsabilité civile et décennale valable pour l'année en cours**
- **R.I.B**

5.2.2. Modalités de remise des offres

Les offres des candidats devront parvenir obligatoirement sur la plateforme dématérialisée <https://www.amf28.org/saintegehemmemoronval> au plus tard le 26 juillet 2019 à 12 heures, délai de rigueur.

5.3. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

5.3.1. Unité monétaire L'€uro